

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

LE VÉHICULE QUE VOUS AVEZ ACHETÉ N'EST PAS LIVRÉ. VOUS ADRESSEZ UNE MISE EN DEMEURE AU VENDEUR

Date de publication : **09/04/2019 - Automobile/2 roues**

Vous avez commandé un véhicule neuf, qui tarde à être livré. Reportez-vous au bon de commande. Le vendeur doit indiquer la date ou le délai de livraison ([art. L. 111-1-3° du code de la consommation](#)). Il s'engage alors à livrer à la date indiquée sur le contrat. Par ailleurs, [l'arrêté du 28 juin 2000](#) précise que la date limite de livraison d'un véhicule est réputée non stipulée si elle ne cite pas le mois de mise à disposition. Faute de date précise, la livraison doit avoir lieu au plus tard le quinzième jour ouvré du mois cité dans le contrat.

Si le contrat ne comporte -aucune date, le vendeur doit livrer la voiture sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat ([article L. 216-1 du code de la consommation](#)). Si le délai fixé à la commande n'est pas tenu, ou si, faute d'indication d'un délai, plus de trente jours se sont écoulés depuis la commande, vous devez d'abord lui fixer, par lettre recommandée avec avis de réception ou lettre recommandée électronique (LRE), un délai supplémentaire raisonnable, avant de pouvoir lui demander la résolution du contrat.

Lettre recommandée avec avis de réception ou LRE

Madame, Monsieur,

Le (date), j'ai passé commande d'une voiture neuve (marque, modèle).

(1er cas) Il était prévu sur le bon de commande du (date) que la livraison s'effectuerait le (date).

(2d cas) Aucune date n'était prévue dans le contrat, et cela fait plus de trente jours que la commande a été passée.

Constatant qu'à ce jour je n'ai toujours pas ma voiture, je vous mets en demeure, par la présente, de me livrer dans les huit jours à compter de la réception de cette lettre.

A défaut de réponse de votre part dans ce délai, je considérerai le contrat comme annulé et vous demanderai de me restituer l'acompte versé, conformément aux articles L. 216-2 et L. 216-3 du code de la consommation.

Ce retard de livraison m'a contraint(e) à louer un véhicule (pour pouvoir me rendre à mon travail, partir en vacances?).

Je vous demande donc (?) euros, (en fonction du nombre de jours de location du véhicule) à titre de dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/le-vehicule-que-vous-avez-achete-nest-pas-livre-vous-adressez-une-mise-en-demeure-au-vendeur>